

La déficience visuelle

Rédigé par Claude Chavanon

Orthoptiste, rééducatrice en basse vision à l'Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse

Basse vision et cécité s'intègrent dans le contexte des différents handicaps tels qu'ils ont été définis lors de la classification internationale des handicaps proposées par WOOD à L'OMS en 1980.

Dans cette classification, Wood retient trois concepts : Déficience, Incapacité, Handicap.

La déficience est identifiée à l'atteinte, à la lésion. C'est l'altération anatomique physiologique ou mentale, provisoire ou définitive.

L'incapacité est la conséquence de la déficience. C'est la restriction d'activité provoquée par la déficience.

Le handicap est la conséquence de l'incapacité. C'est le désavantage social.

La basse vision est une déficience sensorielle

L'atteinte de la vision peut se situer :

- au niveau de l'œil lui-même (rétine, cornée, etc)
- au niveau de la transmission du message visuel (nerf optique)
- au niveau du traitement du message visuel à l'étage cortical : perception, réponse sensori-motrice, cognition.

L'incapacité liée à la déficience visuelle concerne

- La communication : elle est entravée, perturbée autant par l'impossibilité de repérer les signes infra-verbaux émis par l'interlocuteur, que par les postures adoptées par le malvoyant pour palier sa déficience (difficulté à soutenir le regard, postures connotées par le voyant alors qu'elles ne sont liées qu'à la position de confort du malvoyant, tels le regard vers le bas, la crispation ou le rapprochement intempestif),

- La locomotion, la possibilité de se déplacer : comment évaluer la place, la hauteur d'une marche ou d'un trottoir, comment trouver la direction à prendre dans un quartier inconnu quand la prise de repères est entravée, comment traverser aux feux quand on ne les voit pas, etc.

- Les tâches domestiques et quotidiennes dès lors que le matériel n'est pas adapté, que tout est en écriture noire et en petits caractères (notices, téléphones).

- Les soins corporels.

- Les aptitudes à la vie professionnelle, scolaire au départ, puis dans le

cadre de la profession.

De cette incapacité, découle le handicap.

Les principales altérations de la vision sont :

- Les cécités et la basse vision,
- les troubles de réfractions,
- les troubles de la motricité oculaire,
- Les troubles de la vision des couleurs,
- la photophobie.

Classifications des cécités et des malvoyances selon L’OMS (Organisation Mondiale pour la Santé) :

Est considéré comme malvoyante, une personne dont l'acuité visuelle est égale ou inférieure à 3/10^e avec correction.

Les malvoyances sévères sont à partir de 1/10^e.

Est considérée comme atteinte de cécité légale, une personne dont l'acuité visuelle est inférieure à 1/20^e.

En plus de l’acuité visuelle, les autres facteurs de déficience visuelle sont nombreux :

- **La vision de près** peut être difficile ce qui est gênant pour lire et pour écrire, mais aussi pour beaucoup d’activités et d’apprentissages.
- **La vision des contrastes** peut être perturbée : la personne voit, alors, comme lorsque nous tentons de déchiffrer une photocopie très pâle.
- **La vision des couleurs** peut être mauvaise, certaines couleurs peuvent être confondues.
- **La vision peut-être** parcellaire : la personne ne peut voir qu’une petite partie à la fois (comme si on lisait un livre avec des lettres ou des parties de mots effacées).
- **La vision peut-être déformée** : un trait droit peut être vu sinueux.
- **La vision peut-être dédoublée** ou parfois décalée ce qui rend difficile toute activité manuelle.
- **La vision peut-être altérée** du fait d’une incapacité à orienter son regard.

La vision peut être améliorée par **le port de lunettes**, mais ce n’est pas toujours le cas.

La vision peut parfois être améliorée par **un fort éclairage**. Mais certaines personnes malvoyantes sont très gênées par la lumière vive et voient mieux dans la pénombre. Il ne faut donc pas forcément imposer une forte lumière à toute personne malvoyante.

Cette longue énumération, sûrement incomplète, nous permet de comprendre que la situation du malvoyant est variable d'un sujet à l'autre. Elle est aussi variable en fonction des moments de la journée.

Les choses sont différentes pour un enfant qui est né malvoyant ou pour un enfant qui est devenu malvoyant après avoir bien vu. Le nourrisson apprend beaucoup de choses à partir de ce qu'il voit et peut se constituer un stock d'images visuelles, un patrimoine visuel de référence, utile pour sa prise de repères, ses déplacements, sa connaissance du monde environnant.